

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

33 - REGULARISATION FONCIERE ROUTE DEPARTEMENTALE 936

Monsieur André LABARTHE expose qu'au cours des années 1980, un élargissement des voies communales sur des terrains privés ou publics a été fait en accord avec les propriétaires concernés sans pour autant effectuer de régularisation foncière.

Ces voies communales ont, depuis, été classées dans la voirie départementale.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser la situation foncière du terrain communal sis parcelle BE 211 d'une superficie de 632 m².

Le Département des Pyrénées-Atlantiques accepte d'acquérir, à titre gratuit, cette parcelle et de la transférer dans le domaine public routier.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession à titre gratuit de la parcelle BE 211 (632 m²), qui a été nécessaire à l'aménagement de la RD 936, au Département des Pyrénées-Atlantiques,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette cession.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 18 décembre 2017.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017